

# **PROTOCOLE SANITAIRE**

**ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PAIX, ECOLE MATERNELLE  
SERVICES MUNICIPAUX DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE**

# Sommaire

|      |                                                                |    |
|------|----------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Nettoyage et désinfection .....                                | 3  |
| II.  | Condition d'accueil des enfants pendant le temps méridien..... | 5  |
| III. | Accueil au sein des écoles élémentaires et maternelles .....   | 6  |
| 1.   | ACCUEIL DES ELEVES.....                                        | 6  |
| 2.   | SALLES DE CLASSE.....                                          | 8  |
| 3.   | GESTION DES CIRCULATIONS.....                                  | 8  |
| 4.   | RECREATION .....                                               | 9  |
| 5.   | PERSONNELS.....                                                | 9  |
| 6.   | LOCAUX POUR LE PERSONNEL .....                                 | 10 |
| 7.   | ACCUEIL DE PARENTS .....                                       | 10 |
| 8.   | ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES .....                       | 10 |
|      | 8.1 ACTIVITES SPORTIVES                                        |    |
|      | 8.2 ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES                           |    |
| 9.   | ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES .....                                | 11 |
| IV.  | PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID .....                      | 12 |

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 12 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le protocole sanitaire de la commune de Saint Marcellin en Forez s'appuie sur celui diffusé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : PROTOCOLE SANITAIRE – GUIDE RELATIF AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

## I. Nettoyage et désinfection

### **Pour les 2 écoles de Saint Marcellin en Forez :**

Concernant les lieux qui n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage a été établi. Aucune mesure spécifique de désinfection n'était nécessaire.

Les lieux qui ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection ont eu lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, un produit respectant la norme de virucide NF EN 14476 a été utilisé.

### **Le nettoyage après la reprise sera le nettoyage approfondi en 2 étapes**

- **1ère étape : le nettoyage**

Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.

Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.

Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

- **2ème étape : la désinfection**

Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476

Désinfecter les points de contact manuel (poignées de portes, interrupteurs, rampes d'escalier)

Un agent de nettoyage sera présent toute la journée dans chaque école élémentaire pour une désinfection des sanitaires, points de contact et bureau des élèves.

| Locaux  | Surface nettoyée                                                                          | Fréquence             |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Classes | Lessivage et désinfection des bureaux et des chaises                                      | 2 fois par jour       |
|         | Nettoyage de la réglette                                                                  | 1 fois par jour       |
|         | Vidage poubelle                                                                           | Autant que nécessaire |
|         | Lessivage et désinfection des interrupteurs, poignées de porte, claviers d'ordinateurs... | Autant que nécessaire |
|         | Balayage des classes                                                                      | 1 fois par jour       |
|         | Lavage/ désinfection évier des salles de classes                                          | 1 fois par jour       |
|         | Lavage sol                                                                                | 1 fois par jour       |
|         | Poussière                                                                                 | Hebdomadaire          |
| WC      | Nettoyage et <b>désinfection</b> des WC                                                   | Autant que nécessaire |
|         | Lessivage / désinfection des interrupteurs                                                | Autant que nécessaire |

|                          |                                               |                       |
|--------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
|                          | Nettoyage/ désinfection des lavabos et éviers | 2 fois par jour       |
|                          | Mise en place d'essuie-mains à usage unique   |                       |
|                          | Vider les poubelles                           | Autant que nécessaire |
|                          | Balayage du sol                               | 2 fois par jour       |
|                          | Lavage du sol                                 | 2 fois par jour       |
| Couloirs                 | Poussière                                     | 1 fois par jour       |
|                          | <i>Balayage</i>                               |                       |
|                          | <i>Lavage du sol</i>                          |                       |
| Escaliers                | <i>Nettoyage et Désinfection rambarde</i>     | Autant que nécessaire |
|                          | <i>Lavage escalier</i>                        | 1 fois par jour       |
|                          | <i>Balayage sol</i>                           | 1 fois par jour       |
| Eviers dans les couloirs | Lavage de la faïence                          | 1 fois par jour       |

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation et pendant le nettoyage des locaux.

Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera limité afin de respecter la distanciation physique : un seul enfant qui entre dans les toilettes

Un marquage distant d'au moins 1 m sera tracé au sol.

Les sanitaires seront aérés fréquemment.

Les sanitaires seront en permanence vérifiés : eau, savon liquide, les essuie-mains papier à usage unique.

Le vidage des poubelles sera fait aussi souvent que nécessaire et au minimum quotidiennement.

## II. Condition d'accueil des enfants pendant le temps méridien

L'accueil des enfants pendant le temps de midi se fera dans la classe dans laquelle ils seront accueillis pendant le temps scolaire. La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.

Munis de leur panier repas, les enfants pourront être accueillis pendant la pause méridienne.

Nous préconisons l'utilisation de sac isotherme pour la conservation des pique-niques qui ne pourront être mis dans des réfrigérateurs. Chaque enfant devra avoir une bouteille d'eau.

La stabilité des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage, des sens de circulation sont établis à l'intérieur de l'école, (des plans de circulation interne ont été réalisés). Un planning des récréations sera établi pour éviter que les groupes entrants et sortants ne se croisent.

### **Le lavage des mains sera réalisé, à minima :**

Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;

Avant et après chaque repas ;

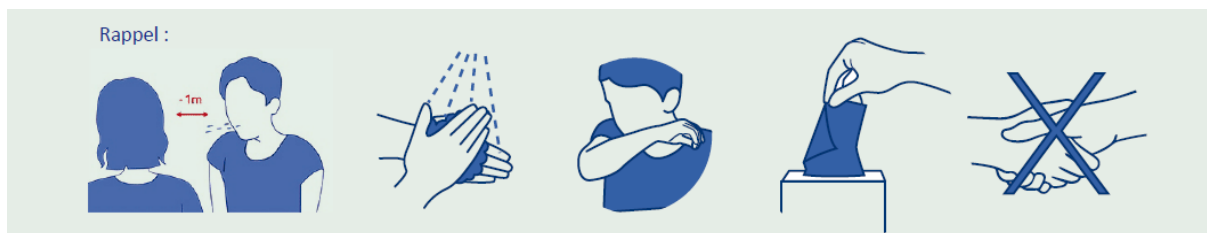
Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

**Les déplacements des élèves** devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

- Le port du masque pour tous les agents est obligatoire.
- L'accès aux bâtiments est interdit à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...).
- Une attention particulière sera portée à l'application des gestes barrière et de la distanciation physique ainsi qu'à l'absence d'échange d'objet personnel.



### **Espace de jeux**

Les jeux de contact, de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées sont proscrits.

La mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs est exclue.

Il sera proposé des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique.

### III. Accueil au sein des écoles élémentaires et maternelles

Les classes pourront accueillir 12 élèves au maximum en élémentaires et 10 en maternelles

#### 1. ACCUEIL DES ELEVES

- Présence d'un adulte devant chaque entrée pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par marquage au sol
- Les portes d'entrée resteront ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- Entrées et sorties échelonnées dans le temps.

A l'école maternelle :

|                                                                                                        | <b>Horaires d'entrée</b> | <b>Horaires de sortie</b> | <b>Lieux</b>                        | <b>Horaires d'entrée</b> | <b>Horaires de sortie</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <b>Elèves de Grande Section :</b><br>Christine Brot, Mireille Cornillon                                | 8h20 –<br>8h30           | 11h20 –<br>11h30          | Portail habituel<br>(orange/marron) | 13h20 –<br>13h30         | 16h20 –<br>16h30          |
| <b>Elèves de Grande Section :</b><br>Florence Baroux/Frédéric Volle                                    | 8h20 –<br>8h30           | 11h20 –<br>11h30          | Ancien portail<br>(vert)            | 13h20 –<br>13h30         | 16h20 –<br>16h30          |
| <b>Elèves de Moyenne Section :</b><br>Sylvie Sagnol, Martine Dutel                                     | 8h30 –<br>8h40           | 11h30 –<br>11h40          | Ancien portail<br>(vert)            | 13h30 –<br>13h40         | 16h30 –<br>16h40          |
| <b>Elèves de Petite Section :</b><br>Alain Battie<br>Martine Dutel<br>Emile Néel<br>Cindy Campo-Paysaa | 8h30 –<br>8h40           | 11h30 –<br>11h40          | Portail habituel<br>(orange/marron) | 13h30 –<br>13h40         | 16h30 –<br>16h40          |

A l'école élémentaire :

7 groupes d'élèves seront reçus et répartis dans les 3 bâtiments comme suit :

Mixte 1

|                                              | <b>Entrée</b>                                                                 | <b>Sortie</b>                                                                  |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe 1<br>Classe CP 2 <sup>ème</sup> étage | 8h20 portail d'entrée rue de la paix<br>13h10 portail d'entrée rue de la paix | 11h20 portail d'entrée rue de la paix<br>16h10 portail d'entrée rue de la paix |
| Groupe 2<br>Classe CE2 RdC                   | 8h30 portail d'entrée de l'école<br>13h20 portail d'entrée de l'école         | 11h30 portail d'entrée de l'école<br>16h20 portail d'entrée de l'école         |
| Groupe 3<br>Classe CP 1 <sup>er</sup> étage  | 8h40 portail d'entrée rue de la paix<br>13h30 portail d'entrée rue de la paix | 11h40 portail d'entrée rue de la paix<br>16h30 portail d'entrée rue de la paix |

|                                                 | Entrée                                                                                  | Sortie                                                                                   |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe 4<br>Classe CM2 RdC                      | 8h20 portail d'entrée de l'école<br>13h10 portail d'entrée de l'école                   | 11h20 portail d'entrée de l'école<br>16h10 portail d'entrée de l'école                   |
| Groupe 5<br>Classe CM2 1 <sup>er</sup><br>étage | 8h30 portail d'entrée place Ste Catherine<br>13h20 portail d'entrée place Ste Catherine | 11h30 portail d'entrée place Ste Catherine<br>16h20 portail d'entrée place Ste Catherine |
| Groupe 6<br>Classe ULIS mixte 3                 | 8h30 portail d'entrée de l'école<br>13h20 portail d'entrée de l'école                   | 11h30 portail d'entrée de l'école<br>16h20 portail d'entrée de l'école                   |
| Groupe 7<br>Classe CE2 RdC                      | 8h40 portail d'entrée de l'école<br>13h30 portail d'entrée de l'école                   | 11h40 portail d'entrée de l'école<br>16h30 portail d'entrée de l'école                   |

Les parents seront prévenus par mail du groupe de leur enfant : ce groupe sera identique jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

**LE RESPECT DES HORAIRES EST INDISPENSABLE AU BON FONCTIONNEMENT DE LA REPRISE DE L'ECOLE**

Lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux avec une serviette en papier jetable). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

Accès direct en classe après lavage des mains.

Information régulière des familles au panneau d'affichage de la situation de l'établissement : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

**Rappel, le lavage des mains sera réalisé, à minima :**

- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

## 2. SALLES DE CLASSE

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.

- 12 bureaux dans chaque classe disposés en 3 rangées de 4 bureaux en élémentaire
- 10 bureaux dans chaque classe de maternelles
- Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur (soit environ 4m<sup>2</sup> par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)
- Le mobilier et le matériel non nécessaires sont neutralisés (cachés sous des bâches ou derrière un ruban)
- Limitation des déplacements dans la classe.
- Mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe matérialisé au sol.
- Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- Aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

## 3. GESTION DES CIRCULATIONS

- Définition d'un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation.
- Limitation des croisements par définition de zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- Respect du principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Décalage des horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.



## 4. RECREATION

Temps de récréation échelonné

- Les plannings (horaires et personnels de surveillance) de récréation sont affichés : 1 groupe par lieu (la cour en mixte 2 sera séparée en deux par des barrières)
- Sortie et entrée des élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
- Port du masque pour les adultes.
- Respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.
- Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées
- Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
- Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- Organisation du lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux avec une serviette en papier jetable). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

## 5. PERSONNELS

### **CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :**

*Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.*

- Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.

- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

## 6. LOCAUX POUR LE PERSONNEL

### **SALLE DE REUNION / SALLE DES MAITRES**

- Utilisation de sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m<sup>2</sup> par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- Nettoyage et désinfection avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aération régulière.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

## 7. ACCUEIL DE PARENTS

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

## 8. ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

### **8.1 ACTIVITES SPORTIVES :**

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.

- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

## 8.2 ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.
- Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)
- Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.

## 9. ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

### Education musicale, Arts plastiques

- Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos
- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
  - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
  - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation.
- En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.

## IV. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

### 1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale :

- dans les locaux du périscolaire (pendant la pause méridienne)
- dans la classe CM1CM2 à côté du bureau de la directrice pour l'école élémentaire
- dans la bibliothèque pour l'école maternelle

Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

L'inspecteur de l'éducation nationale et le Centre Médicaux Scolaire (CMS) d'Andrézieux seront informés pendant le temps scolaire.

Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Education Nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade

Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale pourront apporter leur appui.

## **2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :**

### **Conduite à tenir :**

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

### **En cas de test positif :**

Information aux autorités sanitaires

La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

**Les personnels procèdent de la même manière, une prise de température sera faite sur le lieu de travail pour chaque agent municipal.**

Le 07 mai 2020 à SAINT MARCELLIN EN FOREZ

Signature Du Maire

Eric Lardon



Signature Directrice Ecole de la Paix

Mme Lainez

**ÉCOLE DE LA PAIX**  
21, rue de la Paix  
42680 ST MARCELLIN EN FOREZ  
04 77 52 82 59  
ce.0422079g@ac-lyon.fr

Signature Directrice de l'école maternelle

Mme Sagnol

**ÉCOLE MATERNELLE**  
4 impasse des écoles  
42680 ST MARCELLIN EN FOREZ  
TEL: 04 77 52 85 93